



No de résolution
ou annotation

Province de Québec
Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES, TENUE DANS LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS, L'HÔTEL DE VILLE, 33, RUE DE L'ÉGLISE, LE 3 OCTOBRE 2016, À 20H00, SOUS LA PRÉSIDENCE DE MADAME PARISE CORMIER, MAIRESSE.

Sont présents : Mesdames Louise Thouin et Parise Cormier et messieurs Léopold Michel, Mark Cardwell, Robert Paquet et Robert Pilote.

Invité : Monsieur François Drouin, directeur général.

Absent avec motivation : Monsieur Réjean Morency.

Secrétaire d'assemblée : Monsieur Martin Leith, secrétaire-trésorier.

Réflexion	Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la présidente.
Rés. #16-267 Procès-verbal du 06-09- 2016	Il est proposé par monsieur Mark Cardwell et unanimement résolu ; Que les conseillers municipaux acceptent le procès-verbal du 06-09-2016, tel que rédigé.
Rés. #16-268 Procès-verbal du 22-09- 2016	Il est proposé par monsieur Léopold Michel et unanimement résolu ; Que les conseillers municipaux acceptent le procès-verbal du 22-09-2016, tel que rédigé.
Période de questions	La période de questions débute à 20h01 et se termine à 20h22.
Rés. #16-269 Comptes du mois	Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu ; Que les conseillers autorisent le paiement des dépenses du mois de septembre 2016, au montant de 118 197,83 \$ telles que présentées au Conseil. Le secrétaire-trésorier certifie que des crédits sont disponibles pour procéder au paiement desdits comptes.
Rés. #16-270 Compte du mois - Règl #16-698	Il est proposé par madame Louise Thouin et unanimement résolu ; Que les conseillers municipaux autorisent le paiement des dépenses du mois de septembre 2016 du règlement #16-698 (Décrétant des travaux de voirie sur les rangs St-Antoine et St-Nicolas et prévoyant un emprunt de 700 000\$ pour en acquitter le coût), au montant total de 96 390,80 \$ telles que présentées au Conseil. Le secrétaire-trésorier certifie que des crédits sont disponibles pour procéder au paiement dudit compte.
Rés. #16-271 Compte du mois - Règl #16-700	Il est proposé par monsieur Mark Cardwell et unanimement résolu ; Que les conseillers municipaux autorisent le paiement des dépenses du mois de septembre 2016 du règlement #16-700 (Décrétant des travaux de remplacement d'aqueduc, d'égout et de réfection de voirie de la rue du Faubourg et prévoyant un emprunt de 285 000\$ pour en acquitter le coût), au montant total de 74,28 \$ telles que présentées au Conseil. Le secrétaire-trésorier certifie que des crédits sont disponibles pour procéder au paiement dudit compte.



No de résolution
ou annotation

Rés. #16-272
Compte du
mois - Règl
#13-639

Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu ;

Que les conseillers municipaux autorisent le paiement des dépenses du mois de septembre 2016 du règlement #13-639 (Décrétant l'acquisition et l'installation de débitmètres et prévoyant un emprunt de 249 000 \$ pour en acquitter le coût), au montant total de 99 509,14 \$ telles que présentées au Conseil. Le secrétaire-trésorier certifie que des crédits sont disponibles pour procéder au paiement dudit compte.

Rés. #16-273
Demande
d'aide
financière -
Formation des
pompiers

Attendu que le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

Attendu que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la municipalité de Saint-Ferréol-le-Neiges désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges prévoit la formation de 43 pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de La Côte-de-Beaupré en conformité avec l'article 6 du Programme.

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Léopold Michel et unanimement résolu ;

Que le Conseil municipal demande une aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et transmet cette demande à la MRC de La Côte-de-Beaupré.

Rés. #16-274
Acquisition
d'une laveuse
pour le service
incendie

Il est proposé par monsieur Léopold Michel et unanimement résolu ;

Que la municipalité autorise le service incendie à faire l'acquisition d'une laveuse pour nettoyer les habits de combat pour un montant de 9 400,00 \$ (plus taxes). Ce montant sera payé à même le fonds de roulement et remboursé sur 3 ans.

Rés. #16-275
Mandat
ingénieur -
Rangs St-
Nicolas

Il est proposé par monsieur Robert Paquet et unanimement résolu ;

Que la municipalité mandate WSP Canada inc pour la préparation des plans et devis pour la réfection des sections 501-C-1 (410 m), 502-C-1 (220 m) et 503-C-1 (210 m) du rang St-Nicolas, tel qu'identifié au plan d'intervention (projet no 151-002500-00) daté



No de résolution
ou annotation

	<p>de janvier 2016. Le montant des honoraires est 22 \$ / mètre linéaire (plus taxes).</p>
Rés. #16-276 Mandat architecte - Hôtel de ville	<p>Il est proposé par monsieur Robert Paquet et unanimement résolu ;</p> <p>Que la municipalité mandate la firme Régis Côté et Associés pour la réalisation d'une étude d'aménagement d'un nouvel Hôtel de ville, le tout conformément à la proposition d'honoraires professionnels ODS-QC3516 datée du 30 septembre 2016 pour un montant de 19 700,00 \$ plus taxes.</p>
Rés. #16-277 Demande de subvention - Fonds de développement régional (revitalisation du village)	<p>Il est proposé par madame Louise Thouin et unanimement résolu ;</p> <p>Que la municipalité autorise le directeur des loisirs, monsieur Martin Pouliot, à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du programme du fonds (partie est) de développement régional de la MRC de La Côte-de-Beaupré pour mettre en valeur le presbytère et l'église de Saint-Ferréol-les-Neiges par le biais d'un projet d'aménagement du terrain et de la réalisation d'une fresque.</p>
Rés. #16-278 Gala Reconnaissance de la Côte-de- Beaupré	<p>Il est proposé par monsieur Léopold Michel et unanimement résolu ;</p> <p>Que la municipalité inscrive monsieur Robert Paquet et Madame Louise Thouin à la 16e édition du Gala Reconnaissance de la Côte-de-Beaupré qui aura lieu le 3 novembre 2016 au Château Mont-Sainte-Anne à Beaupré. Le coût du billet est de 85 \$ (taxes incluses) par personne.</p>
Explication et consultation sur une dérogaition mineure - 4527, avenue Royale	<p>Le secrétaire-trésorier, monsieur Martin Leith, donne des explications sur la demande de dérogation mineure visant à permettre l'ajout d'une galerie à la résidence située au 4527, avenue Royale à une distance de 1 mètre de la ligne latérale de lot alors que le règlement de zonage prévoit qu'une marge minimale de 2 mètres doit être respectée.</p> <p>29 personnes étaient présentes.</p> <p>Plusieurs commentaires ont été adressés au Conseil municipal :</p> <ul style="list-style-type: none">• Le projet a été initié depuis le mois de mai en raison de l'abri d'auto qui s'est écrasé,• J'ai présenté un plan avec un toit en masarde mais ce n'est pas possible car il arrive vis à vis la fenêtre donc le projet est rejeté,• Une deuxième demande concernant une galerie a été faite et celle-ci pourrait passer de 16 pieds à 14 pieds, mais la demande a été refusée. Je suis allé au SARP et je ne suis pas plus avancé.• Y-a-t-il une façon de procéder pour savoir que mon projet fonctionne ?
Dérogaition mineure - 4527, avenue Royale	<p>Le Conseil municipal reporte sa décision concernant la dérogation mineure au 4527, avenue Royale.</p>
Explication et consultation sur une dérogaition mineure - 239, rue de la Friche	<p>Le secrétaire-trésorier, monsieur Martin Leith, donne des explications sur la demande de dérogation mineure visant à permettre une marge de recul arrière de 1,86 mètre et une marge de recul latérale de 1,15 mètre pour un bâtiment complémentaire alors que le règlement de zonage 15-674 exige à la grille des spécifications de la zone H3-133 une marge de recul arrière minimale de 4,75 mètres et une marge de recul latérale de 2 mètre.</p> <p>29 personnes étaient présentes.</p> <p>Plusieurs commentaires ont été adressés au Conseil municipal :</p> <ul style="list-style-type: none">• La dérogation mineure a été acceptée en 2008 sous l'ancienne réglementation,• La fenêtre sera obstruée du corridor et la profondeur du garage ne sera pas suffisante si on se rend conforme,



No de résolution
ou annotation

- Il donne les explications concernant la première dérogation mineure qui a été acceptée.
- Le délai a été beaucoup trop long et en raisons de plusieurs circonstances dont la demande de prix, la recherche d'un produit identique et la négociation d'une entente avec le fournisseur du recouvrement extérieur (2 ans),
- Il demande d'outrepasser la recommandation du CCU.

Dérogation
mineure - 239,
rue de la
Friche

Le Conseil municipal reporte sa décision concernant la dérogation mineure au 239, rue de la Friche.

Explication et
consultation
sur une
dérogation
mineure - 93,
rue des
Hirondelles

Le secrétaire-trésorier, monsieur Martin Leith, donne des explications sur la demande de dérogation mineure visant à permettre une marge de recul arrière de 7,08 mètres pour un bâtiment principal alors que le règlement de zonage 15-674 exige à la grille des spécifications de la zone H2-135 une marge de recul arrière minimale de 9 mètres.

29 personnes étaient présentes.

Aucun commentaire n'a été adressé au Conseil municipal.

Rés. #16-279
Dérogation
mineure - 93,
rue des
Hirondelles

Attendu la demande de dérogation mineure visant à permettre une marge de recul arrière de 7,08 mètres pour un bâtiment principal alors que le règlement de zonage 15-674 exige à la grille des spécifications de la zone H2-135 une marge de recul arrière minimale de 9 mètres;

Attendu l'existence de possibilité alternative conforme à la réglementation;

Attendu que le dépôt d'une perspective illustrant l'agrandissement projeté est souhaité;

Attendu que lors de la réunion du 20 septembre 2016, le comité consultatif d'urbanisme a émis une recommandation défavorable pour cette demande de dérogation mineure;

En conséquence :

Il est proposé par madame Louise Thouin et unanimement résolu ;

Que le Conseil municipal refuse la demande de dérogation mineure visant à permettre une marge de recul arrière de 7,08 mètres pour un bâtiment principal alors que le règlement de zonage 15-674 exige à la grille des spécifications de la zone H2-135 une marge de recul arrière minimale de 9 mètres.

Permis PIIA -
4527, avenue
Royale

Le Conseil municipal reporte sa décision concernant le permis pour le 4527, avenue Royale.

Permis PIIA -
239, rue de la
Friche

Le Conseil municipal reporte sa décision concernant le permis pour le 239, rue de la Friche.

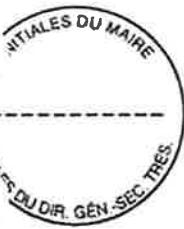
Rés. #16-280
Permis PIIA -
93, rue des
Hirondelles

Attendu la demande de permis pour l'agrandissement de la résidence unifamiliale isolée située au 93, rue des Hirondelles;

Attendu que la zone H2-135 est soumise à l'application du règlement sur les PIIA;

Attendu que des plans ont été déposés;

Attendu qu'une liste de matériaux et couleurs a été déposée;



No de résolution
ou annotation

Attendu que la demande n'est pas conforme aux normes du règlement de zonage applicables;

Attendu que lors de la réunion du 20 septembre 2016, le comité consultatif d'urbanisme a émis une recommandation défavorable pour cette demande de permis;

En conséquence :

Il est proposé par madame Louise Thouin et unanimement résolu ;

Que le Conseil municipal refuse la demande de permis pour l'agrandissement de la résidence unifamiliale isolée située au 93, rue des Hirondelles.

Rés. #16-281
Permis PIIA -
158, rue de la
Reine

Attendu la demande de permis pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée au 158, rue de la Reine;

Attendu que la zone H1-209 est soumise à l'application du règlement sur les PIIA;

Attendu que des plans ont été déposés;

Attendu qu'une liste de matériaux et couleurs a été déposée;

Attendu que l'apparence du bâtiment est davantage de style suburbain et ne s'harmonise pas avec le caractère champêtre ou villégiature;

Attendu que le bâtiment projeté accentue l'aspect disparate du secteur;

Attendu que la demande ne rencontre pas les objectifs et les critères du règlement sur les PIIA;

Attendu que lors de la réunion du 20 septembre 2016, le comité consultatif d'urbanisme a émis une recommandation défavorable à cette demande de permis;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Léopold Michel et unanimement résolu ;

Que le Conseil municipal refuse la demande de construction d'une résidence unifamiliale isolée au 158, rue de la Reine.

Rés. #16-282
Permis PIIA -
32, rue de la
Colline

Attendu la demande de permis pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée au 32, rue de la Colline;

Attendu que la zone H1-221 est soumise à l'application du règlement sur les PIIA;

Attendu que des plans ont été déposés;

Attendu qu'une liste de matériaux et couleurs a été déposée;

Attendu que le bâtiment projeté s'intègre mal au bâtiment du secteur;

Attendu que l'aspect linéaire de la façade avant doit être corrigé par l'insertion de décrochés permettant d'articuler la volumétrie du bâtiment;

Attendu que la pente de la toiture doit être corrigée afin de mieux s'intégrer à l'ensemble du bâtiment;

Attendu que la demande ne rencontre pas les objectifs et les critères du règlement sur les PIIA;



No de résolution
ou annotation

Attendu que lors de la réunion du 20 septembre 2016, le comité consultatif d'urbanisme a émis une recommandation défavorable à cette demande de permis;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Robert Paquet et unanimement résolu ;

Que le Conseil municipal refuse la demande de construction d'une résidence unifamiliale isolée au 32, rue de la Colline.

Rés. #16-283
Permis PIIA

Attendu que des demandes de permis ont été déposées pour des projets soumis au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que ces demandes rencontrent les objectifs et les critères du règlement sur le PIIA;

Attendu que les demandes respectent les dispositions du règlement de zonage #15-674;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a soumis, le 20 septembre 2016, des recommandations favorables à ces demandes de permis;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu ;

Que les conseillers municipaux acceptent les recommandations du comité consultatif d'urbanisme d'accorder un permis de construction pour les projets suivants :

Adresse	Type de demande	Recommandations CCU
137, rue du lac d'Argent	Rénovation	#16-146
262 et 264, rue Notre-Dame	Rénovation	#16-147
111, rue de Nagano	Agrandissement d'un bâtiment complémentaire	#16-148
65, rue du Godendant	Agrandissement	#16-149
3590, avenue Royale	Rénovation	#16-150
709, rang St-Antoine	Bâtiment complémentaire	#16-151
3262, avenue Royale	Modification d'une enseigne	#16-152

Rés. #16-284
Nomination
directeur
incendie et
directeur
incendie
adjoint

Attendu que monsieur Rock Lajeunesse, directeur incendie, quitte officiellement ses fonctions le 31 décembre 2016;

En conséquence :

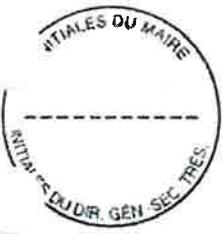
Il est proposé par monsieur Léopold Michel et unanimement résolu ;

Que les conseillers municipaux nomment monsieur Marc Racine (résident sur la rue de la reine) comme directeur incendie et monsieur Daniel Lachance (résident sur le rang St-Julien) comme directeur incendie adjoint.

Rés. #16-285
Demande
MTQ -
Traverse de

Il est proposé par madame Louise Thouin et unanimement résolu ;

Que la municipalité demande au MTQ d'installer une traverse piétonne sur l'avenue Royale à l'intersection de la rue des Gradins.



No de résolution
ou annotation

piétons

Rés. #16-286

Motion de
félicitations

Il est proposé par madame Louise Thouin et unanimement résolu ;

Que le Conseil municipal adresse une motion de félicitations à madame Lucie Paquet, bénévole à la Bibliothèque Aux Sources responsable des activités culturelles et monsieur Martin Pouliot, directeur des loisirs, pour l'organisation de la Journée de la Culture qui a eu lieu dimanche le 2 octobre 2016.

Période de
questions

La période de questions débute à 21h11 et se termine à 21h28

Fin de la
séance

Levée de la séance à 21 heures 28.

Parise Cormier, maire

Martin Leith, secrétaire-trésorier

